

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

N° 24-186

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté de la société Signaux Girod – 2, ZA du Chêne – 25170 CHAMPAGNEY, mandatée par la ville de Delle pour réaliser des travaux de marquage au sol au niveau du boulevard de la Liberté à Delle 90100 ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention de la société Signaux Girod ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux de marquage au sol sont réalisés sur la période du 10 au 19 juillet 2024. L'ensemble des restrictions de circulation suivantes sont valables pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Les travaux sont réalisés en tant que chantier mobile. La circulation se fait sur chaussée réduite entre le giratoire au niveau du n° 6 (clinique vétérinaire / station-service) et le giratoire avec la rue de Verdun.

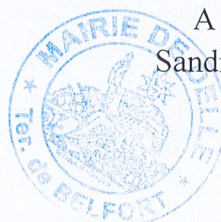
La vitesse des usagers est limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier mobile.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, sont mis en place par la société Signaux Girod chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur de la société Signaux Girod.



A Delle, le 08 juillet 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle

Par délégation du Maire,
Robert NATALE
Adjoint au Maire Ville de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 11/07/2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.